

MSEBASTIEN ROUQUET

Détail de votre facture du 25/06/2025 n° 10229514000

Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels
Option Base 36kVA
Réf. de votre contrat 1-EX4I-111
Prix réglementés
Souscrit depuis le 05/02/2009

Données Point de Livraison

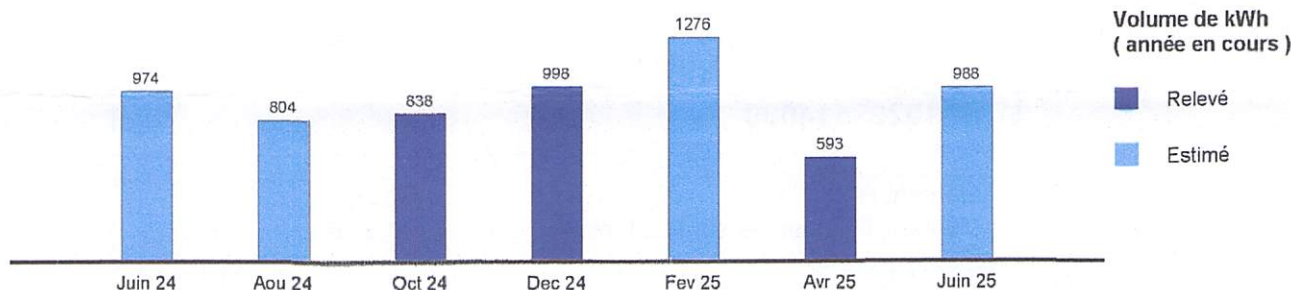
PESCADOIRE 46220 PESCADOIRES
Réf Acheminement Electricité : 23471056436238



2 / 4

Document à conserver 10 ans

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *				130,61 €	HT
Consommation (HT)	Période	Conso 988 kWh	Prix unitaire HT	130,61 €	Taux de TVA
Electricité Période unique	du 14/04/2025 au 23/06/2025	988 kWh	13,220 c€/kWh	130,61 €	20,00 %

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 74,45 €, et la part variable est de 48,71 €

Services				0,00 €	HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel, Auto-relevé)				INCLUS	Taux de TVA
Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				49,63 €	Hors TVA
Accise sur l'Électricité	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 14/04/2025 au 23/06/2025	988 kWh	3,37000 c€/kWh	33,30 €	20,00 %
	du 14/04/2025 au 24/06/2025	74,45	21,93 %	16,33 €	5,50 %

Total Hors TVA pour ce site				180,24 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		Assiette		33,68 €	
TVA à 5,50%			16,33 €	0,90 €	
TVA à 20,00%			163,91 €	32,78 €	
Total TTC pour ce site				213,92 €	TTC

MSEBASTIÉN ROUQUET

Détail de votre facture du 25/06/2025 n° 10229514000

Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option PESCADOIRE 46220 PESCADOIRES
Base 36kVA
Réf. de votre contrat 1-EX4I-111
Prix réglementés
Souscrit depuis le 05/02/2009

Données Point de Livraison

PESCADOIRE 46220 PESCADOIRES
Réf Acheminement Electricité : 23471056436238

Données de comptage

Identifiant de comptage : 586 Type de compteur : Compteur Bleu Electronique
Coefficient de lecture : 100
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Courte Utilisation sans différenciation temporelle
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 36,0

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Base	157719 le 14/04/2025	158707 le 24/06/2025

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé
Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises
L'augmentation sur l'électricité) augmente au 01/02/2024. Plus d'informations sur <https://www.edf.fr/entreprises/evolution-des-taxes-electricite>.
Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.
Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.
Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/02/2025. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : aucun pour le Tarif Bleu.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. **Etape 1** : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact ou directement depuis votre espace Client. **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Service Réclamation dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture, en précisant la référence de votre réclamation initiale. Vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Réclamation : si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Réclamation, ou en l'absence de réponse à votre réclamation écrite depuis plus de deux mois, vous pouvez dans ce cas solliciter le médiateur du groupe EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par courrier au : Médiateur du groupe EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par écrit, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2023 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 86,5% nucléaire, 4,7% renouvelables (dont 1,5% éolien, 2,1% solaire, 0,9% Biomasse), 8,1% gaz, 0,2% charbon, 0,5% pétrole, 0,03% autres fossiles.
Origine 2023 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) : 89,4% hydraulique : 86,8% France, 2,6% hors France (Espagne, Italie, Norvège, République Tchèque, Suède, République de Lettonie), 8,1% éolien : 4,7% France (dont 0,7% enchères) et 3,4% hors France (Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Hongrie, Italie, Norvège, Suède, Portugal), 1,6% biomasse : 0,8% France (dont 0,8% enchères) et 0,8% hors France (Allemagne, Danemark, Finlande, Pays-Bas), 0,9% solaire : 0,1% France (dont 0,1% enchères) et 0,8% hors France (Allemagne, Espagne, Italie, République Tchèque).
Origine 2023 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 67,2% hydraulique, 23,8% éolien dont 2,3% enchères, 5,4% solaire dont 5,3% enchères, 3,5% biomasse dont 3,5% enchères.
Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).
Origine 2023 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

